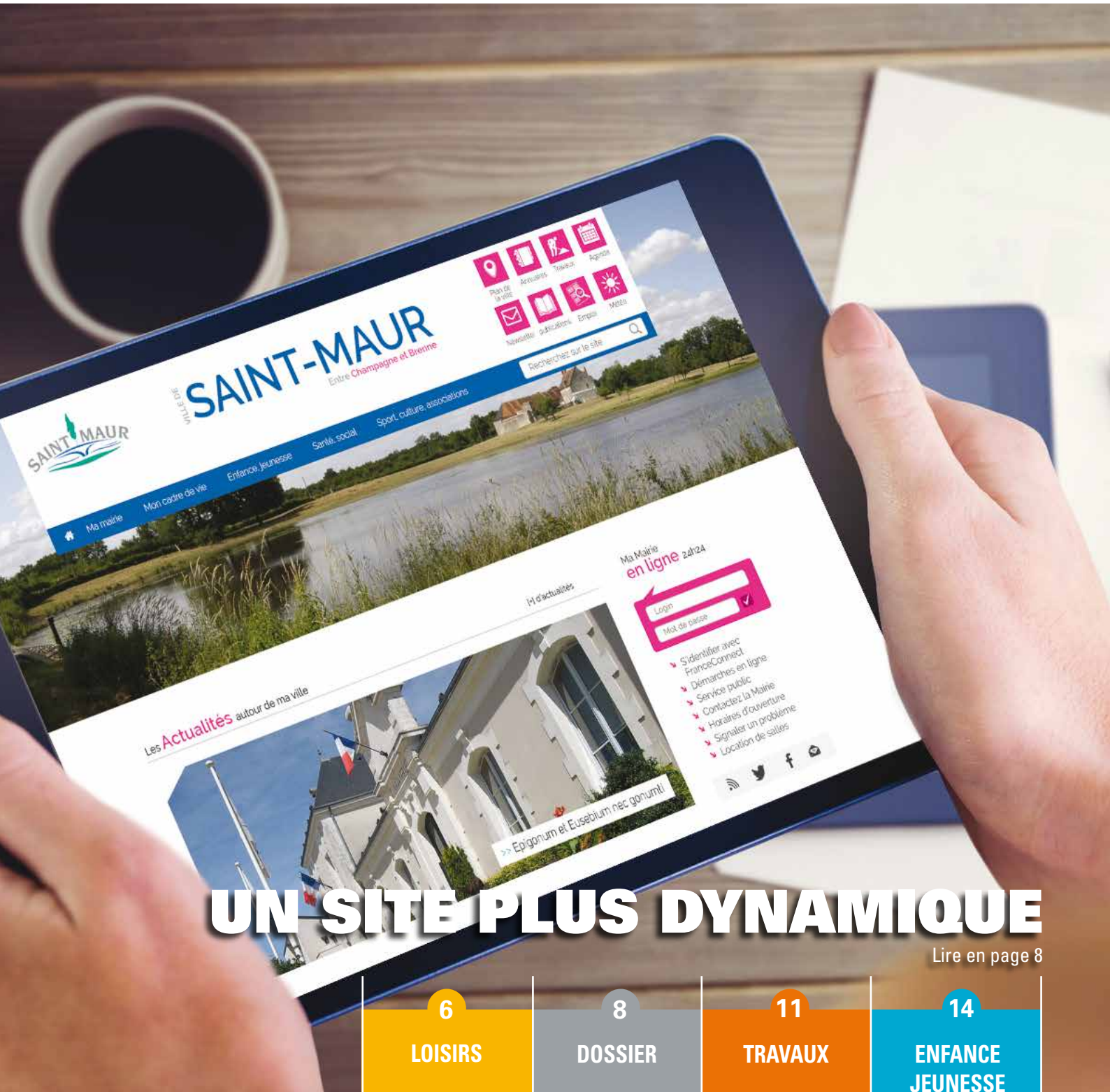


# Transparence

VILLE DE SAINT-MAUR



## UN SITE PLUS DYNAMIQUE

Lire en page 8

6

**LOISIRS**

La pêche ouverte.

8

**DOSSIER**

Un site internet plus dynamique.

11

**TRAVAUX**

Des rues rebaptisées.

14

**ENFANCE JEUNESSE**

Des échanges avec l'Adapei 36.

## SOMMAIRE

- 3 **Édito de F. Jolivet**
- 4 **Dans le rétro...**
- 5 **Médiathèque**  
> Des ateliers participatifs
- 6 **Loisirs**  
> La pêche ouverte aux Ballastières
- 7 **Sport**  
> Un nouveau club de tennis
- 8 **Dossier**  
> Un site Internet plus dynamique et fonctionnel
- 10 **Travaux**  
> Les travaux se poursuivent  
> Des rues rebaptisées
- 12 **Services**  
> Des nouvelles enseignes à Cap Sud
- 13 **Entreprises**  
> Sanit-Elect au service des particuliers  
> L'excellence du savoir-faire
- 14 **Enfance – Jeunesse**  
> Des échanges avec l'Adapei 36
- 15 **Sécurité**  
> La Réserve communale

### Transparence N° 37

Le journal de la commune de Saint-Maur  
Avenue de la Mairie - 36250 Saint-Maur  
02 54 08 26 30  
Site internet : [www.saint-maur36.fr](http://www.saint-maur36.fr)  
Mail : [contact@saint-maur36.fr](mailto:contact@saint-maur36.fr)

**Directeur de la publication** : François Jolivet,  
Maire de Saint-Maur

**Comité de rédaction** : Josette Gauzentes,  
Chantal Audoux, Mikaël Prédal, Julien  
Barbarin, Julie Tréfaut, Caroline Bazin,  
Karine Chalumeau-Berberian, Roland Pérot.

**Crédit photos / illustrations** :  
ville de Saint-Maur, médiathèque, Roland Pérot

**Mise en pages et impression** : GC Concept  
114 avenue d'Occitanie - 36250 SAINT-MAUR

**Distribution** : Adrexo.

**Tirage** : 2 000 ex.



# Agenda

Pour connaître toutes les animations.  
[www.saint-maur36.fr](http://www.saint-maur36.fr) ou contacter  
la médiathèque au 02 54 08 26 39  
ou sur <http://mediatheque.saint-maur36.fr>

## ASSOCIATIONS

### JUIN

**25 juin :**  
Centre bourg  
Fête de la musique

### JUILLET

**2 et 3 juillet :**  
Les Tourneix  
Rassemblement mini-motos  
**14 juillet :**  
Centre bourg – Bel Air  
Feu d'artifice 14 juillet et bal  
populaire

### SEPTEMBRE

**2 septembre :**  
Salle des Fêtes  
Soirée musicale du Comité  
des Fêtes

**3 et 4 septembre :**

Mail  
National de Pétanque

### OCTOBRE

**2 octobre :**  
Centre bourg  
Brocante de Familles Rurales

**6 octobre :**

Voyage des seniors

**7 octobre :**

Salle des Fêtes  
Loto USSM Foot

**9 octobre :**

Les Tourneix  
Championnat BMX

**15 octobre :**

Salle des Fêtes  
Soirée dansante anciens  
d'AFN

**17 octobre :**

Salle Octave Monjoin  
Don du sang

**22 et 23 octobre :**

Salle omnisports  
Salon des vins

**30 octobre :**

Salle des Fêtes  
Repas des seniors

### NOVEMBRE

**5 novembre :**  
Dojo  
Stage régional de judo

**11 novembre :**

Monument aux Morts  
Commémoration de l'Armistice 1918

**11 novembre :**

Salle des Fêtes  
Marche Villers-les-Ormes

**12 et 13 novembre :**

Salle des Fêtes  
Salon du chocolat

## MEDIATHEQUE

### JUIN

**18 juin :** 16h - Débats et  
dédicaces du livre de Brigitte  
Lucas « Mon Berry sorcier,  
entre guérisseurs, rebouteux  
et exorcistes ».

### SEPTEMBRE

**3 septembre :** 16h - Vernissage  
de l'exposition des dessins  
de Bruno Cazalet. Exposition  
jusqu'au 30 sept.

**24 septembre :** 14h30 à 18h -

« Champs Sons  
d'Bouchures » exposition de  
végétaux sonores, démonstrations  
et ateliers.

## BRÈVES

### Club des aînés



Le saviez-vous ? Il existe à Saint-Maur un club des aînés. Vous pouvez vous joindre à lui, tous les mardis de 14 h à 18 h, salle Octave Monjoin. Au programme : belote, tarot, scrabble et autres jeux.

**Renseignements auprès de Paul Poulain au 02 54 22 41 44.**

### L'armée recrute

L'armée de terre va recruter 15 000 soldats en 2016. Un effort sans précédent qui a pour but de remonter en puissance la force Opérationnelle Terrestre, afin de faire face aux missions intérieures (10 000 soldats déployés en permanence dans le cadre de

l'opération Sentinelle) comme aux missions extérieures (10 000 soldats projetés en permanence).

La zone Ouest, qui comprend 19 centres d'informations et de recrutement, est chargée de recruter 2 500 jeunes cette année. Plus de 300 métiers différents sont proposés aux jeunes détenteurs d'un diplôme allant du CAP/BEP au Master 2 ainsi qu'aux non-diplômés.

**Permanence : Mission locale – 24, rue Bourdillon à Châteauroux. Tous les mercredis de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h. Sur rendez-vous au 02 48 27 32 35.**

### Soutien scolaire

Afin de développer un peu plus son nouveau service de soutien scolaire Familles Rurales recherche des étudiants, retraités, futurs enseignants... pour partager, échanger et aider les jeunes de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale (maths, français, histoire, géo, anglais...).

**Renseignements auprès de Mireille, responsable du soutien scolaire : mail : [frsm36@live.fr](mailto:frsm36@live.fr) ou tél. 02 54 22 18 30.**

## Vers de nouvelles aventures !



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année une aventure humaine passionnante et territoriale a commencé. Les deux communes de Saint-Maur et de Villers-les-Ormes ne font désormais plus qu'une.

Les ateliers d'élus qui avaient préparé cette décision durant 2015 avaient réunis des femmes et des hommes de deux équipes qui ne se connaissaient pas. Nous progressons dans cette connaissance mutuelle et dans l'appropriation des contraintes de l'autre. La préparation budgétaire 2017 scellera définitivement ce travail en commun. Le budget 2017 sera notre première œuvre collective.

Cette aventure humaine ne concerne pas que les élus, les équipes administratives et techniques apprennent les territoires, les us et coutumes de chacun. C'est là aussi une aventure et une vraie découverte.

Et bien évidemment il y a vous, les habitants. Certains d'entre vous sont déjà plus impliqués en raison des nécessaires changements de nom de rue et donc d'adresse. Là aussi une aventure personnelle, surtout quand les démarches Internet ne fonctionnent pas et que les sites nationaux ne sont pas mis à jour... Qui les met à jour dans l'appareil d'Etat ? On cherche...

La coopération a déjà commencé entre des bénévoles originaires des deux communes historiques pour l'encadrement de manifestations. Je m'en réjouis, cela signifie que les pierres solides construisent un avenir meilleur pour ce territoire.

Notre commune va déployer un nouveau site internet et vous permettre d'accéder à « la mairie en ligne ». Vous pourrez accomplir la très grande majorité de vos démarches administratives à distance. Si cette application constitue un vrai progrès technologique qui marque notre entrée dans une ère nouvelle, il n'en demeure pas moins qu'il nous appartient de veiller à préserver les relations humaines. Le service public local incarne cette proximité. Je veillerai personnellement que cela ne change pas

Pour le reste vous suivez l'actualité comme moi... Tout semble compliqué à l'excès et parfois bien affligeant !

Mais j'ai la conviction qu'il est trop tard pour être pessimiste ! Il faut se battre et faire progresser notre territoire, c'est ce que nous faisons pour vous !

**Très belles vacances pour vous toutes et tous.**

Maire de Saint-Maur  
Vice-président de Châteauroux Métropole

*Notre commune va déployer un nouveau site internet et vous permettre d'accéder à « la mairie en ligne ».*

## DANS LE RÉTRO...

27  
MARS



Villers-les-Ormes. Chasse aux œufs.

31  
MARS



Sppectacle de l'école impériale des ballets russes de Saint-Petersbourg.

2  
AVRIL



Randonnée fromagère de l'USSM Marche.

9  
AVRIL



Stage yoga animé par Roland Cadoz.

du 22 AVRIL  
au 27 MAI



Exposition des élèves des Beaux-Arts « Coulisses sous les projecteurs » ©Photo R.Pérot



Des artistes saint-maurois talentueux ©Photo Médiathèque

“*Concevons notre médiathèque comme un espace aussi agréable que notre salon, explique Karine Chalumeau-Berberian la responsable, permettons aux usagers et à tous les habitants de Saint-Maur de se l'approprier, de le transformer en un lieu vivant d'échanges, de connaissance, de collaboration et de créativité.*”

Avec l'exposition « *Saint-Maur a du talent* », qui s'est tenue durant tout le mois de mars, un premier pas a été fait. Plus de vingt-six exposants avec plus de soixante œuvres étaient présentées. D'autres expositions suivront.

La médiathèque désire maintenant aller plus loin dans sa démarche participative. « *Il s'agit de faire ensemble, créer ensemble* ».

Le principe est le suivant : les usagers proposent de partager leurs talents et savoir-faire. La médiathèque se charge de la communication, des créneaux horaires, des aspects logistiques. Une partie du budget sera consacrée à l'achat du matériel nécessaire aux ateliers. L'animation de la séance étant assurée par le ou les habi-

tants ayant proposé l'idée. Il peut s'agir de tricots, crochet, origami, bijoux, cartonage, etc. Toutes les idées sont les bienvenues. L'aspect interactif ou participatif de la proposition étant le premier critère.



Le joueur de carte par Pierre Loïs Damien Etiève  
©Photo Médiathèque

Ces services et actions participatives permettront aux saint-maurois de s'impliquer dans ce lieu, qui leur est dédié.

### La médiathèque

La Médiathèque municipale, outre le prêt de livres et CD, propose de nombreux autres services à ses usagers comme :

- **Bébés lecteurs :**  
Eveil musical et comptines. Un mardi sur deux, sauf durant les vacances scolaires.
- **Seniors :**  
lectures, jeux, discussions, tous les premiers mercredis du mois.
- **Aide aux devoirs :**  
Tous les mercredis, sauf durant les vacances scolaires et sous la responsabilité de Familles Rurales.
- **Accès Internet gratuit :**  
deux postes à la disposition du public, aux heures d'ouverture de la Médiathèque.
- **Photocopies et impressions :**  
service payant.

### Médiathèque Raymonde Vincent

Place de la Mairie  
36250 Saint-Maur 02 54 08 26 39  
<http://mediatheque.saint-maur36.fr>

### Horaires d'ouverture

Le lundi de 14h30 à 17h30.  
Le mardi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h30.  
Le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30.  
Le jeudi de 14h30 à 18h30.  
Le vendredi de 14h30 à 19h.  
Le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30.

### Quelques chiffres

- Fréquentation 2015 :  
15 213 personnes
- Emprunteurs actifs 2015 : 29,40 % de la population saint-mauroise.
- À titre de comparaison, le pourcentage des emprunteurs actifs en France est de 19 % et de 13 % en zone rurale.

## La pêche ouverte aux Ballastières

Racheté en début d'année 2014 à l'Association des Œuvres Sociales des Travailleurs de l'Indre, le site des Ballastières des Planches va faire l'objet d'aménagements comme la réalisation de pontons et d'une salle multi-activités.



De gauche à droite : Méssaoud Benfissa, Serge Brouard, Daniel Urdiel et Lionel Treilles. ©Photo R.Pérot

Depuis le mois d'avril la pêche, sur ce plan d'eau de 11 hectares y est de nouveau autorisée. En février, douze bénévoles, sous la présidence de Méssaoud Benfissa, plus connu des saint-maurois sous son surnom de « Jimmy » ont créé l'Association de Pêche Saint-Mauroise des Ballastières. « Celle-ci gère et assure la vente des cartes de pêche, explique Jimmy. L'entretien des lieux étant assuré par la commune. »

Avant l'ouverture de la saison, un repoissonnement effectué, par la commune, a permis aux nombreux passionnés de retrouver dans de bonnes conditions ce magnifique site. Gardons, brochets, sandres, perches, silures... font déjà le bonheur des petits et grands. « Les carpistes ne sont pas oubliés et ont à leur disposition cinq postes, avec 3 cannes maxi, permettant la pêche de nuit. Ceux-ci sont aménagés dans divers endroits de manière à ne pas gêner les autres pêcheurs. » Un poste de pêche, facile d'accès à l'entrée des Ballastières, doit également être aménagé pour les personnes à mobilité réduite.

En ce qui concerne la réglementation en

usage, les titulaires de la carte de pêche (en vente sur place ou au Tabac-Pressé du centre bourg) ont droit à 3 lignes, ou une canne à leurre souple ou mort manié. Les nasses, cordes, balances ou tout autres engins de capture de poissons sont interdits ainsi que la baignade et la navigation. Les pêches de nuit de la carpe, placées sous la responsabilité de Lionel Treilles, sont possibles, sur réservations uniquement, sur des périodes allant de 12 heures à une semaine. Bien évidemment les poissons de plus de 4 kg devront être remis à l'eau.

**Gardons, brochets,  
sandres, perches,  
silures...**

Composition du bureau :

- Président : Méssaoud Benfissa dit « Jimmy »
- Vice-président : Yoan Rondelot
- Secrétaire : Serge Brouard, adjoint : Laurent Devineau
- Trésorier : Daniel Urdiel,
- Trésorier adjoint : David Pesson.

**Site des Ballastières :**

**Renseignements auprès de Jimmy**

**Tél. 06 48 38 02 18.**

**Pêche de nuit (sur réservation) :**

**Lionel Treilles, tél. 06 68 29 83 61.**

### LES TARIFS :

Carte de pêche autorisant 3 lignes posées ou une canne à leurre souple ou mort manié.

- 5€ la journée
- 50€ l'année
- Gratuit pour les moins de 12 ans accompagnés d'un adulte

Ventes des cartes sur place ou au Tabac-Pressé de Jacky Réginaud en centre bourg.

### TAILLES AUTORISÉES PAR PÊCHEUR :

- Carpe (moins de 4kg) : 1 par jour
- Carpe (plus de 4 kg) : remise à l'eau
- Brochet (60 cm) : 1 par jour
- Sandre (50 cm) : 1 par jour
- Gardons : 2 kg par jour
- Tanches : 1 kg par jour

Les poissons chat et les silures ne doivent pas être remis à l'eau.

## Un nouveau club de tennis



De gauche à droite : Jean-Baptiste Blanchard, David Jouanneau, Xavier Rivière et Monique Debernard

Depuis 2009, la commune n'avait pas de club de tennis. C'était bien dommage d'autant plus que deux courts et un club house n'attendaient que les amateurs de la discipline. Un souhait de la commune de combler cette lacune qui a enfin abouti avec la création, en juillet 2015, de l'USSM tennis.

Après une saison d'activité, le club présidé par Xavier Rivière classé 15 et joueur depuis 21 ans, compte déjà une trentaine de licenciés dont cinq jeunes de 5 à 10 ans. « Un bon début puisque deux équipes adultes ont participé à la Coupe d'hiver et deux autres au Championnat de Printemps. » Cette structure permet à la jeune prof, Aurélie Jeanneton, de donner, au gymnase des Planches (le samedi de 10 h à 12 h), des cours aux enfants. Les cours adultes se déroulent, par manque de disponibilité de salles, à Châteauroux, les lundis et vendredis de 20 h à 22h. Dans une ambiance conviviale, des stages de trois jours à une semaine, pour enfants et adultes, sont également organisés durant toutes les vacances scolaires. A la demande, des cours individuels, peuvent aussi être organisés.

Outre la pratique du tennis de loisirs entre copains, le club organise, du 12 au 28 août, son premier tournoi individuel ainsi que le trophée BNP Paribas, un tournoi en

double des familles.

Composition du bureau : président : Xavier Rivière, secrétaire : David Jouanneau, trésorier : Jean-Baptiste Blanchard.

### Renseignements :

Xavier Rivière au 06 69 55 36 55 ou par mail : [ussmtennis@gmail.com](mailto:ussmtennis@gmail.com)

## INSCRIPTIONS

Se munir d'un certificat médical

Enfants :

- mini-tennis (5 à 7 ans) 80€ /an
- jeunes 140€/an

*Assurance comprise et un tee-shirt offert.*

Adultes :

- Adhésion au club : 75€ /an
- cours loisirs :  
1 h par semaine - 90€/an
- compétition :  
1 h 30 par semaine - 150€/an

*Assurance comprise et un tee-shirt offert.*

## VIE PRATIQUE

### Chats errants

Afin de faire face à la prolifération des chats errants vivant en groupe dans des lieux publics, la SPA et un vétérinaire ont passé une convention afin de décider d'une vaste campagne de stérilisation. L'extermination n'apportant pas de solution durable. Les sites étant recolonisés par d'autres individus après leur capture. Cependant il existe une alternative pour éviter ces colonisations et les nuisances pour les habitants (odeurs, bruits, maladies...). Il s'agit d'une gestion durable des populations de chats dits « libres » passant par l'identification, la stérilisation et un relâchement sur site. Cette forme de gestion permet de réduire le nombre de chats errants, évite la colonisation des territoires par de nouveaux individus et favorise l'intégration de l'animal en milieu urbain.

### Bruits de bricolage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

### Brûlage des déchets

L'arrêté préfectoral du 10 juillet 2007 interdit le brûlage des résidus de jardins ou d'autres matières en plein air ou dans des incinérateurs individuels. Seul des dérogations peuvent être accordées pour des exploitants agricoles.

### Stationnement

Il est rappelé que tous les véhicules motorisés ne doivent pas stationner sur les trottoirs afin de faciliter, en toute sécurité, le passage des piétons et des poussettes avec de jeunes enfants.

## UN SITE INTERNET PLUS DY

**Plus fonctionnel et responsif, le nouveau site de la commune permettra d'effectuer des réservations de salles, rendez-vous avec les élus... pourront désormais être faits depu**

Afin d'accompagner la fusion des communes de Saint-Maur et Villers-les-Ormes, et de présenter ce nouveau territoire, il semblait évident de mettre à jour le site Internet de la ville. Depuis la dernière mouture, les usages ont évolué et les besoins aussi. Fort des remarques et des attentes des usagers, un site plus réactif et tourné vers l'utilisateur est en cours de développement.

Ce nouveau site Internet va offrir une meilleure navigation, une ergonomie plus conviviale et intuitive. La commune a ainsi souhaité privilégier une navigation transversale afin d'offrir plusieurs points d'entrée pour une même information, à travers diverses rubriques.

Une rubrique « Actualités » dynamique, qui regroupe toutes les dernières informations actualisées en temps réel, avec un abonnement via une newsletter.

Tous les événements seront rassemblés sur une seule page avec le module « Agenda ». Il sera ainsi possible de retrouver tous les temps forts de la Médiathèque, mais aussi les événements sportifs, festifs. Enfin, toutes les démarches administratives seront facilitées grâce à notre nouveau portail de Gestion Relation Citoyen (GRC).

*Une nouvelle manière  
de communiquer  
avec la mairie*

La Gestion Relation Citoyen (GRC) désigne l'ensemble des actions mises en œuvre pour optimiser le traitement des demandes des Saint-Maurois vers les services de la mairie. Ce nouveau portail doit faciliter la transmission d'informations et le suivi de vos démarches 24 h/24 et 7 jours/7.

Les demandes de rendez-vous avec les élus ou encore les demandes de duplicata du livret de famille seront possibles directement par Internet.

Avec une simple inscription sur le site, il sera possible d'accéder à encore plus de services comme : inscrire les enfants au centre de loisirs, au restaurant scolaire, payer la cantine scolaire... Ce déploiement s'effectuera tout au long de l'année 2016. L'idée, mise en avant par François Jolivet est d'offrir aux particuliers, associations et entreprises un accès personnalisé pouvant répondre à leurs différents besoins, après la création d'un compte utilisateur.

Incontournable aujourd'hui pour un site Internet, le Responsive Web Design permet à l'utilisateur une consultation optimale sur des supports variés (Smartphone, tablettes, liseuses, écrans d'ordinateur...).



Le Responsive modifie automatiquement l'emplacement et/ou l'apparence des blocs du site Internet, en fonction de la largeur de l'écran de consultation. L'utilisateur dispose ainsi toujours d'une navigation fluide pour trouver ses informations aisément.

Le nouveau site Internet prend ainsi en compte tous les handicaps qu'ils soient visuels, auditifs, moteurs, cognitifs, neurologiques. Il bénéficie, dès la page d'accueil et sur l'ensemble des pages, d'une barre d'accessibilité conçue pour les malvoyants.

Une application mobile (IOS, Android) viendra compléter ce nouveau site permettant de nombreuses actions comme : annuaires dynamiques, actualités, gestion des demandes auprès de la mairie.



La Page d'accueil du site en cours de réalisation

# DYNAMIQUE ET FONCTIONNEL

de nombreuses démarches administratives en ligne. Inscription au restaurant scolaire, sur son ordinateur et, dans les mois à venir, de sa tablette ou Smartphone.

**SAINT-MAUR**  
Entre Champagne et Brenne

Plan de la ville | Annuaires | Travaux | Agende  
Newsletter publications | Emploi | Météo

Juvenesse | Santé, social | Sport, culture, associations

Recherchez sur le site

Ma Mairie **en ligne** 24h24

Login  
Mot de passe

- S'identifier avec FranceConnect
- Démarches en ligne
- Service public
- Contactez la Mairie
- Horaires d'ouverture
- Signaler un problème
- Location de salles

>> Epigonum et Euseblum nec gonum!

Les **PUBLICATIONS** municipales :

**SAINT-MAUR INFOS N°1**  
> voir le fichier  
> [ ] de publications

jeudi 14 avril 2015  
Réunion d'information

samedi 16 avril 2015  
Basket

du mardi 19 au jeudi 21 avril 2015  
Don du sang

INDRE LE DÉPARTEMENT

Centre-Val de Loire

Châteauroux Berry tourisme

COVOITURAGE36.COM

## EXEMPLES DE DÉMARCHES POUVANT ÊTRE RÉALISÉES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU NOUVEAU SITE

- Demander un extrait d'acte de naissance, mariage ou décès
- Demander un duplicata du livret de famille
- S'inscrire sur les listes électorales
- Effectuer le recensement citoyen
- Effectuer une demande d'ouverture temporaire de débit de boissons
- Réserver une salle (château des Planches, salle Octave Monjoin...) et effectuer le paiement en ligne
- Renseigner les formulaires de destruction de résidus de récoltes, nuisibles et ragondins, déclaration de piégeage
- Demander sa dotation de sacs poubelles
- S'inscrire pour le ramassage annuel des encombrants (écarts de la commune)
- Inscrire son enfant : à l'école, à la cantine, à la garderie, aux temps d'activités périscolaires, au centre de loisirs
- Payer en ligne les activités
- Demander un rendez-vous avec le Maire, les adjoints, le Directeur Général des Services, les différents services
- Signaler un problème

## Les travaux se poursuivent



Le nouveau panneau d'affichage de Villers-les-Ormes ©Photo R.Pérot

### Villers-les-Ormes : aménagement du chemin de La Rapinerie

Alors que les travaux des rues de l'Abbé Trinquart, de la Rochette et de l'Égalité se terminent, la municipalité travaille sur le projet d'aménagement du chemin de la Rapinerie situé sur la commune historique de Villers-les-Ormes. Le maître d'œuvre retenu pour l'aménagement est chargé de traiter qualitativement l'espace public, de résoudre la problématique hydraulique, de travailler sur la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques et d'anticiper l'interdiction programmée à 2017 d'utiliser des produits phytosanitaires pour désherber les rues.

Parallèlement aux grands travaux, les mises en accessibilité de la voirie et des espaces publics se poursuivent. Un abaissement de trottoir a ainsi été réalisé rue du 11 novembre pour offrir 5 places de stationnement aux riverains et patients du cabinet de kinésithérapie. Les trottoirs du centre bourg ont quant à eux fait l'objet d'un nettoyage.

### Éclairage public : toujours des efforts de modernisation du réseau

Des investissements sont nécessaires sur le réseau d'éclairage public pour éclairer mieux et consommer moins d'énergie. Des luminaires à leds ont ainsi été installés rue de l'Abbé Trinquart. Des leds seront également installées dans le lotissement « Les Tardes » actuellement en cours de réalisation. Par ailleurs, de nouvelles lanternes vont venir remplacer des sources lumineuses énergivores rue de l'Égalité. Un diagnostic sur l'éclairage public a également été lancé pour cibler encore plus finement les gisements d'économies d'énergie qui restent à trouver.

### Bâtiments communaux : des investissements destinés à baisser les consommations d'énergie

Dans le cadre des efforts réalisés par la commune afin d'économiser les énergies, la mise en place d'un contrat de performance énergétique (CPE) pour l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments a été conclu avec la société ENGIE. Cette société sera ainsi

chargée d'assurer l'exploitation des installations techniques (chauffage, rafraîchissement, eau chaude sanitaire et ventilation) avec un objectif de réduction des consommations d'énergie. En accompagnement de ce CPE, des travaux destinés à réduire les consommations d'énergie ont été programmés en 2016 comme le remplacement des menuiseries du Château des Planches.

### Installation de bornes électriques

La commune s'est associée au Syndicat départemental d'Énergies de l'Indre pour installer quatre bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides. Une première borne va être mise en place en 2016. Une façon de promouvoir le véhicule de demain !

### Un quatrième panneau électronique

Un panneau d'affichage électronique d'informations a été installé dans le bourg de la commune historique de Villers-les-Ormes, rue du Tramway. Ce quatrième panneau vient ainsi compléter ceux placés rue des Ponts, route de Tours et avenue d'Occitanie.

## Des rues rebaptisées

Au 1er janvier 2016, la création de la commune nouvelle a généré de nombreux changements. Ainsi, il a fallu choisir de nouveaux noms pour certaines rues du nouveau territoire. Certains habitants sont ainsi amenés à modifier leur adresse. Cela sera plus particulièrement le cas des personnes résidants rue de Niherne à Saint-Maur, rue de la Mairie et route de Châteauroux à Villers-les-Ormes. Ces changements d'adresse entreront en vigueur progressivement. Les mairies respectives se tenant à la disposition des

riverains concernés. François Jolivet et Eric Bergougnan ont invité, respectivement, les riverains concernés dans le cadre d'une réunion publique pour expliquer les conséquences de ce changement mais également dans le but de recueillir des idées, de tirer la « mémoire sensible » des lieux afin que tous se sentent concernés par le choix de ces nouveaux noms.

Le Conseil Municipal a donc entériné, lors de sa séance du 8 avril 2016, trois nouvelles appellations de rues :

- A Saint-Maur, la rue de Niherne devient la rue du Château des Planches.
- A Villers-les-Ormes, la rue de la Mairie devient la rue de l'Ancienne Ecole. La route de Châteauroux devient la rue du Tramway.
- A Saint-Maur, au nouveau lotissement « Les Tardes », deux nouvelles voies sont en cours d'aménagement : la rue de la Liberté et la rue Emile-Masquelier, créateur du Château des Planches et Maire de Saint-Maur de 1855 à 1859.

## Ce qui change au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : votre adresse



**Entre Champagne  
et Brenne**

**3.627 habitants  
8.791 hectares**



Il vous appartient de tenir informés tous vos interlocuteurs tels que banques, assureurs, fournisseurs de services (Télécoms, EDF, mutuelles, Sécurité Sociale, etc.) de cette modification.

**Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie.**

## Des nouvelles enseignes à Cap Sud



**BERRY CAMPING CARS**  
82, avenue d'Occitanie – Tél. 02 54 27 42 58



**NOZ**  
Allée du Commerce – Tél. 02 30 32 00 37



**BERRY BATTERIES**  
53, avenue d'Occitanie – Tél. 02 54 22 79 35



**BH CAR**  
27, avenue d'Occitanie – Tél. 09 67 16 46 26



**SOGEFRA**  
64, avenue d'Occitanie – Tél. 02 54 22 01 62



**JENNYFER**  
Rue du Commerce – Tél. 02 54 07 40 86



## CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Depuis quelques mois, Pascal Goncalves est désormais le nouveau propriétaire d'AB Centre, à Cap Sud. L'enseigne fournit, particuliers et entreprises en matériel d'impression, informatique, fournitures et aménagements de bureau.

**AB CENTRE**  
Boulevard du Franc • Tél. 02 5 34 02 14 • [www.abcentre.fr](http://www.abcentre.fr)



Fabrice Lagache, auto-entrepreneur ©Photo R.Pérot

Suite à la fermeture de l'usine Céramati, Fabrice Lagache s'installe comme auto-entrepreneur, en août 2014, sous l'enseigne Sanit-Elect. Après un prêt d'Initiative Indre de 6 000 € qui lui a permis d'acheter un véhicule d'occasion et du matériel, le jeune entrepreneur commence son activité de plombier

et électricien. Une profession qui lui est familière puisqu'il a étudié, au lycée castelroussin Blaise Pascal, et a obtenu le niveau d'un CAP électrotechnique.

« J'ai pris contact avec la Chambre des Métiers qui m'a conseillé pour mon installation. J'ai également souscrit une as-

surance décennale, un gage de sécurité pour tous mes chantiers qui sont effectués en majorité chez des particuliers. » Outre les travaux de plomberie et d'électricité, le jeune artisan pose avec maîtrise carrelages et plaques de placo. Habile bricoleur, il agence également salles de bains et cuisines. « Le client s'occupe de l'achat des matériaux et du mobilier et j'interviens uniquement en plomberie, électricité, pose du carrelage. Une unique prestation de service sans que je prenne de marges sur les matériaux et le mobilier. Un gros avantage de prix pour le client. » Une véritable prestation multi-services évitant la recherche de plusieurs artisans.

**Sanit-Elect :**  
**Mont - 36250 Saint-Maur.**  
**Devis gratuit.**  
**Tél. 02 54 22 21 80 ou 06 42 70 32 23.**

## L'excellence du savoir-faire

En 1910, Jean-Edouard Pradier décide de se lancer dans la fabrication de lanternes en fer forgé. Un siècle plus tard, la société est devenue leader national dans son secteur. Implantée sur la commune, l'entreprise emploie à ce jour 47 salariés et fabrique toujours des luminaires pour les particuliers.

Reprise en 2003 par Christian Lombardet, cette success story française réside dans la sauvegarde des techniques de fabrication et la réputation de la qualité des matériaux. Avec une production de 60 000 luminaires par an, l'entreprise est devenue à elle seule synonyme d'éclairage extérieur et intérieur. Les deux marques, Roger Pradier et Artuce, proposent 60 collections avec 400 modèles disponibles.

Un véritable savoir-faire dû à la griffe de Christian Lombardet, le dirigeant, et de Stéphane Joyeux, le designer qui conjointement élaborent chaque nouveau produit. Une belle collaboration puisque l'entreprise exporte 24% de sa production dans une quarantaine de pays.

La fabrication de lanternes, devenue un métier d'art peu pratiqué, a permis à l'entreprise d'obtenir, en 2013, le label



Stéphane Joyeux le designer ©Photo Roger Pradier

d'Etat « Entreprise de patrimoine Vivant » (EPV). Une récompense destinée aux entreprises françaises au savoir-faire d'exception. Une belle récompense puisque

seulement sept entreprises, dans l'Indre, ont obtenu ce label depuis sa création en 2006.

[www.roger-pradier.com](http://www.roger-pradier.com)

## Des échanges avec l'Adapei 36

De véritables liens ont été tissés, au fil des ans, entre l'Adapei 36 et la commune. Une convention de mise à disposition de biens et services permet aux clubs et associations de bénéficier d'un mini-bus, d'une ramée... Des échanges « gagnant - gagnant ».



De gauche à droite : Stéphane Lasnier, Directeur Général et Patrick Poupet, Président de l'association ©Photo R. Pérot

L'amitié ne date pas d'hier entre Saint-Maur et l'Adapei 36 (Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales). Sur les treize établissements et services spécialisés de cette structure, la quasi-totalité est installée sur la commune et plus particulièrement aux Aubrys et à Gireugne. Une résidence sociale, « Les Noisetiers », comprenant sept appartements, a même vu le jour en 2000 en centre bourg. « Ils font vraiment partie des meubles depuis 1995, explique François Jolivet. Patrick Poupet, le président de l'Adapei 36, souhaitait pouvoir utiliser

**Des échanges  
«gagnant - gagnant»**

nos équipements sportifs. » Le oui fut franc et massif. Une convention de mise à disposition réciproque de biens et de services signée, en octobre 2015, permet désormais ces échanges de bons procédés. « Nous mettons à disposition notre mini bus de 9 places. Des clubs comme le foot, la boxe, la marche... l'ont déjà emprunter pour leurs déplacements. Nous avons également une ramée de 210 m<sup>2</sup> que nous pouvons prêter aux différentes associations qui la demandent. Cette convention peut également s'étendre aux moyens humains mis à disposition et aux actions de partenariat. »

Chacun donnant et recevant le plus simplement du monde. Une nouvelle forme d'économie collaborative visant à produire de la valeur en commun dans un schéma d'échange « gagnant-gagnant ».

Des échanges qui se renforcent. En effet, deux jeunes enfants autistes participeront, dès la rentrée de septembre, aux activités de la micro-ferme pédagogique sous la houlette de Yoan Rondelot. En attendant, les enfants du Centre de loisirs découvriront l'IME Les Martinets. Un échange qui permettra à tous de mieux se connaître et se comprendre.

[www.adapei36.fr](http://www.adapei36.fr)  
[www.facebook.com/adapei36](https://www.facebook.com/adapei36)



En février, une trentaine d'enfants, de 3 à 13 ans, du centre de loisirs se sont rendus, pour la toute première fois, au Mont-Dore. Au programme de cette journée : luge et raquettes. Une première pour une bonne partie d'entre eux. Tandis que les plus grands participaient à une randonnée en raquettes, avec un guide, les petits découvraient les joies des jeux dans la neige.

Une salle de classe avait été mise à disposition par la commune du Mont-Dore, afin que tous puissent déjeuner au chaud. L'après-midi était consacré à la glisse avec une initiation à la luge et la réalisation d'un bonhomme de neige. « La neige est tombée toute la journée pour le plus grand bonheur de tous, explique Marina Mançois la responsable de l'encadrement. » Une bien belle journée que tous ne sont pas prêts d'oublier.

### CARNET ROSE



La micro-ferme pédagogique, installée derrière l'école élémentaire, s'agrandit. Février a vu la naissance de Flappy, un petit bouc. En avril, Malou et Anna, les poneys nains ont donné naissance à un petit. Cannetons, poussins ont également vu le jour ces derniers mois. Signe que les animaux s'y sentent bien.

## La Réserve Communale de Sécurité Civile



La réserve communale est composée de bénévoles

Créée en décembre 2007, par délibération du conseil municipal, la Réserve Communale de Sécurité Civile a été mise en place dans la continuité du plan communal de sauvegarde. Sous l'autorité François Jolivet, celle-ci a pour fonction d'appuyer les différents services concourant à la sécurité civile comme la Police, les sapeurs-pompiers, le Samu... Elle intervient en cas d'événements nécessitant des moyens complémentaires mais ne se substitue en aucun cas aux services de secours.

Actuellement composée de bénévoles, cette structure contribue également à l'information et à la préparation de la population face aux risques encourus par la commune. François Jolivet a édicté le règlement intérieur de cette structure par arrêté du 9 février 2009. Il lui appartient donc de recruter, d'organiser et d'encadrer les bénévoles susceptibles d'apporter leurs concours aux missions d'assistance à la population.

Parmi leurs nombreuses autres missions, les bénévoles apportent aussi un soutien

à la diffusion d'informations auprès des personnes vulnérables, à leur évacuation, si nécessaire, et à la mise en sécurité d'axes de circulation à l'aide de barrières et signalisations.

Vous êtes volontaire et motivé pour apporter votre aide lors de manifestations importantes, de situations de crise, la municipalité vous invite à participer bénévolement à la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Au sein de cette Réserve citoyenne, votre engagement permettra :

- d'informer et préparer les citoyens aux risques encourus par la commune,
- de soutenir et d'assister la population,
- d'apporter un soutien logistique lors de manifestations de grandes envergures,
- de prendre les mesures nécessaires à la protection des citoyens dans les lieux municipaux et publics contre les risques terroristes.

**Renseignements et inscriptions en mairie au 02 54 08 26 30.**

# Saint-Maur (36)

FEU  
D'ARTIFICE  
DU

# 14

# JUILLET

# 2016

6h00 à 18h00 :  
Brocante

6h00 à 22h30 :  
Grand barbecue

20h00 à 22h00 :  
Concert

22h30 :  
Retraite aux flambeaux

23h00 :  
Feu d'artifice

23h30 :  
Bal populaire

AVEC LE CONCOURS  
**des Sapeurs  
Pompiers**  
de Saint-Maur

GRANDE ANIMATION  
**TOUTE LA JOURNÉE**  
à partir de 6h00

SAINT MAUR

Fête foraine • Boissons • Restauration • Parking GRATUIT